

Programme de formation inter-établissements

Le secret professionnel : repères et pistes pour l'action quotidienne

Pré-requis

Aucun

Objectifs

Amener les professionnels à :

- Connaître et comprendre le sens des obligations qu'implique le secret professionnel
- Différencier et approfondir les notions de « secret professionnel », « secret partagé » et « obligation de discrétion »
- Réfléchir aux implications de ces notions dans le cadre des pratiques quotidiennes

Axes essentiels

Matin

- Que recouvre la notion de secret professionnel ?
 - La notion de secret professionnel au sens du code pénal et du code de la santé publique
 - Les personnes tenues au secret professionnel : les professionnels de santé, les travailleurs sociaux, les fonctionnaires
 - Les éléments constitutifs de l'infraction relative au secret professionnel
- L'obligation de discrétion
 - La notion de discrétion
 - Distinction entre obligation de discrétion et secret professionnel

Après-midi

- Le secret partagé
 - La position du législateur lors de l'élaboration du nouveau code pénal en 1992
 - La pratique professionnelle au terme de :
 - La circulaire santé justice du 21 juin 1996
 - Du code de la santé publique
- Les limites au secret professionnel
 - Les dérogations légales
 - L'infraction de non-assistance à personne en péril
 - Les sanctions pouvant être encourues en cas de révélation d'une information soumise au secret
- Protection du professionnel révélant des faits de maltraitance

Déroulé et séquençage :

Pour nous joindre par téléphone : 01 64 99 65 05

Pour nous joindre par courrier : AGE 91 – 1 impasse du Merlon - 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Pour nous joindre par courriel : formation@age91.org

www.age91.org

SIRET : 330 667 098 00041 - APE : 8559A - NDA : 11910475791



Séquençage envisagé par demi-journée ; toutefois, il peut s'adapter en fonction des évaluations, des besoins exprimés par les stagiaires et des cas pratiques abordés.

Méthodes

L'intervention se déroulant en 2 temps, il est proposé le découpage suivant :

- Matin : apports théoriques
- Après-midi : analyse de situations pratiques transmises par les participants et/ou apportées par l'intervenant

Support pédagogique

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par les intervenants.

Modalités d'évaluation

La mesure de l'impact des programmes proposés aux professionnels de santé s'évalue au travers de deux outils :

- un quizz « Vrai / Faux » pour tester les connaissances des stagiaires en amont et en aval de la formation.
- un questionnaire de satisfaction, reprenant les critères et les indicateurs suivants :
 - L'intérêt et l'appréciation générale de la formation
 - La réponse aux attentes du stagiaire
 - L'apport de connaissances et/ou compétences
 - Appréciation du temps de parole laissé aux stagiaires
 - L'intérêt des outils d'animation et ressources pédagogiques utilisés
 - Appréciation des qualités pédagogiques du formateur

Public concerné

Les personnes concernées par cette formation sont les professionnels travaillant auprès de personnes âgées ou d'adultes en situation de handicap.

Professionnels en situation de handicap : nous consulter pour connaître les moyens de compensation du handicap nécessaire à l'apprentissage.

Calendrier

Mercredi 19 novembre 2025

Durée

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

Lieu de réalisation

Association AGE91
1 impasse du Merlon
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX



Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Intervenants

Juriste titulaire d'un DESS en Droit de l'Action Sociale et d'un MASTER 2 Droit de la Santé ; chargé de l'animation du Point d'Accès au Droit des personnes âgées de l'association AGE 91.